



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 septembre 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/09/2007

D - 20070486

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 24 septembre Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK, M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO,

Excusés :

Mme Muriel PARCELIER, M. Jacques COLOMBIER,

Acquisition de documentaires pour la Bibliothèque et les Services Municipaux. Signature des marchés. Autorisation

M. Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'acquisition de documentaires pour la bibliothèque de Bordeaux et les services municipaux, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par le service de la Lecture Publique.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot 1 - Librairie encyclopédique générale courante

Société DECITRE pour un montant minimum annuel de 116 000 € et maximum de 464 000 €

Lot 2 - Librairie de détail

Société LA MACHINE A LIRE pour un montant minimum annuel de 40 000 € et maximum de 160 000 €

Lot 3 - Librairie universitaire et spécialisée

Société MOLLAT pour un montant minimum annuel de 40 000 € et maximum de 160 000 €

Lot 4 - Edition générale spécialisée pour la jeunesse

Société MOLLAT pour un montant minimum annuel de 32 000 € et maximum de 128 000 €

Lot 5 - Jeunesse : Petits éditeurs n'ayant pas de diffusion spécifique en librairie

Société COLLINES pour un montant minimum annuel de 3 000 € et maximum de 12 000 €

Lot 6 - Bandes dessinées et mangas

Société MOLLAT pour un montant minimum annuel de 18 000 € et maximum de 72 000 €

Lot 7 - Livres prééquipés (reliure, plastification)

ATELIER SAINT LUC pour un montant minimum annuel de 25 000 € et maximum de 100 000 €

Lot 8 - Livres en langue étrangère et/ou édités à l'étranger

Société ERASMUS pour un montant minimum annuel de 15 000 € et maximum de 60 000 €

Lot 9 - Partitions musicales

Société LIGNEROLLES pour un montant minimum annuel de 4 000 € et maximum de 16 000 €

Lot 10 - Discographie générale courante

Société GAM pour un montant minimum annuel de 46 000 € et maximum de 184 000 € et une remise sur tarifs de 26 %.

Lot 11 - Vidéocassettes, DVD et CD-Roms

Société ADAV pour un montant minimum annuel de 46 000 € et maximum de 184 000 € et une remise sur catalogue de 27 %.

Les marchés à bons de commande seront conclus pour un an reconductibles trois fois selon les dispositions de l'article 77-I du code des marchés publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 020, 321 - article 6065.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 septembre 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTÉ
Adjoint au Maire